

ACTES ORTHOPTIQUES DANS LE CADRE DE L'ITINERANCE

Motif de consultation d'un orthoptiste	Ordonnance(s) type <i>Faire pratiquer par un(e) orthoptiste...</i>	Public concerné	Correspondances médicales	Informations complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> → strabisme amblyopie → diplopie → céphalées vertiges, troubles de l'équilibre → vision trouble larmoiements picotements oculaires → fatigue visuelle, concentration peu soutenue. difficultés d'adaptation aux lunettes 	<p>...une réfraction</p>	<p>du nourrisson jusqu'aux personnes de grand âge</p>	<p>dans le cadre d'un dépistage visuel ou d'une demande de renouvellement de lunettes (établissement de l'ordonnance de lunettes par le médecin prescripteur)</p>	<p>acte souvent cumulé avec un bilan orthoptique</p>
<ul style="list-style-type: none"> → difficultés dans les apprentissages scolaires (lecture, écriture, copie, géométrie) → un bébé qui ne joue pas, ne fixe pas, ne s'intéresse pas à son entourage → un enfant qui se rapproche de la télé et qui se tient trop près de son livre → chutes répétées chez la personne âgée 	<p>...un examen de l'acuité visuelle + réfraction et une rétinophotographie</p>	<p>en pratique dès que l'enfant est en âge de coopérer (vers 3-4 ans) jusqu'aux personnes de grand âge</p>	<p>dépistage visuel et oculaire dans le cadre de la rétinopathie diabétique et des pathologies chroniques</p>	<p>principalement acte de dépistage oculaire et visuel (pour une lecture ophtalmologique plus précise) par photographie du fond d'œil par télétransmission à l'ophtalmologiste "lecteur"</p>
<ul style="list-style-type: none"> → troubles musculo-squelettiques et douleurs posturales → troubles neuro visuels (dans les cas d'AVC, IMC, et chez les DYS) 	<p>...un bilan orthoptique</p>	<p>du nourrisson jusqu'aux personnes de grand âge</p>	<p>bilan des troubles oculomoteurs et fonctionnels</p>	<p>mesure visuelle et étude des déficiences oculomotrices = esophorie, exophorie, insuffisance de convergence, diplopie, évaluation d'une paralysie oculomotrice, traitement d'amblyopie...</p>

ACTES ORTHOPTIQUES DANS LE CADRE DE L'ITINERANCE

Motif de consultation d'un orthoptiste	Ordonnance(s) type <i>Faire pratiquer par un(e) orthoptiste...</i>	Public concerné	Correspondances médicales	Informations complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> → strabisme amblyopie → diplopie → céphalées vertiges, troubles de l'équilibre → vision trouble larmoiements picotements oculaires → fatigue visuelle, concentration peu soutenue. difficultés d'adaptation aux lunettes → difficultés dans les apprentissages scolaires (lecture, écriture, copie, géométrie) → un bébé qui ne joue pas, ne fixe pas, ne s'intéresse pas à son entourage → un enfant qui se rapproche de la télé et qui se tient trop près de son livre → chutes répétées chez la personne âgée troubles musculo-squelettiques et douleurs posturales → troubles neuro visuels (dans les cas d'AVC, IMC, et chez les DYS) 	...un bilan de Basse Vision	(du nourrisson) en pratique dès que l'enfant est en âge de coopérer (vers 3-4 ans) jusqu'aux personnes de grand âge	bilan des déficiences visuelles liées aux maladies du sujet vieillissant	DMLA, pathologies du sujet âgé ou >16 ans (maladie vitréo maculaire, choroïdose myopique, glaucome chronique évolué, rétinopathie diabétique ou hypertensive...) 1 H
	... un bilan neuro visuel	(du nourrisson) en pratique dès que l'enfant est en âge de coopérer (vers 3-4 ans) jusqu'aux personnes de grand âge	bilan des déficiences neuro-visuelles d'origine fonctionnelle	pathologie oculaire ou lésionnelle d'origine traumatique, tumorale, neurologique et/ou vasculaire (personnes ayant des troubles des apprentissages et/ou des troubles neurovisuels objectivés dans le cadre d'un bilan pluridisciplinaire) 1 H
	...un bilan orthoptique et une réfraction	du nourrisson jusqu'aux personnes de grand âge	bilan visuel associé au bilan des troubles oculomoteurs et fonctionnels	bilan le plus demandé quand patient "souffre" de céphalées, trouble de la vision malgré port de lunettes, diplopie, suspicion amblyopie...
	...une vision des couleurs	(du nourrisson) en pratique dès que l'enfant est en âge de coopérer (vers 3-4 ans) jusqu'aux personnes de grand âge	test de la vision des couleurs dans le cadre d'un traitement médical spécifique	acte cumulé à un bilan orthoptique lors d'une surveillance médicalisée dans les maladies auto immunes (ex: SEP), neuropathie, rétinopathie ou par imprégnation médicamenteuse